

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A330

Unité de commande du pilote automatique (FCU) (ATA 22)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A330 modèles -301, -321, -322, -341 et -342 ayant reçu application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 44887 ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3012 et n'ayant pas reçu application de l'une ou l'autre des modifications ou Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE suivants :

- modification 46170 (Bulletin Service A330-22-3021)
- modification 46596 (Bulletin Service A330-22-3020)

RAISONS :

L'installation de l'unité de commande du pilote automatique FCU P/N K274AAM0507 sur avion A330/A340 a révélé lors de la phase de décollage la perte des fonctions suivantes :

- perte totale du pilote automatique, du directeur de vol et de la fonction "auto poussée",
- perte de la carte du plan de vol (Message "MAP NOT AVAIL") sur l'écran (EFIS), lorsque le sélecteur

Une double panne combinée à des conditions météo défavorables pourrait entraîner l'équipage à éprouver des difficultés de contrôlabilité de l'appareil.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne

Avant le 30 juin 1999, sauf si déjà accompli,

- déposer de l'avion l'unité de commande du pilote automatique (FCU) P/N K274AAM0507
- installer à la place une unité de commande du pilote automatique (FCU) P/N K274AAM0506 conformément aux instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3021.

.../...

Solution alternative

(ii) installation de l'unité de commande du pilote automatique (FCU) P/N K274AAM0608 par application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3020.

REF.: Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3020
(ou toute révision ultérieure approuvée)
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A330-22-3021
(ou toute révision ultérieure approuvée)

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 17 AVRIL 1999